

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle du Centre communautaire Adrien-Gauvreau, le **lundi 10 mai 2021** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur François Bujold, conseiller

ADMINISTRATION

171-05-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

172-05-21

AUTORISATION D'ACQUISITION - APPAREILS RESPIRATOIRES - SERVICE INCENDIE

Considérant les besoins d'obtenir un équipement adéquat pour les pompiers du Service incendie;

Considérant l'offre déposée par CSE Incendie pour l'obtention d'appareils respiratoires au montant de 88 870 \$, taxes en sus;

Considérant l'approbation du Règlement d'emprunt 1155-21 à cet effet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser l'acquisition d'appareils respiratoires auprès de la firme CSE Incendie au montant de 88 870 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1155-21.

ADOPTÉE

173-05-21

EMPIERREMENT APPROCHE OUEST - PONT H.A. LEBLANC - OFFRE DE SERVICES D'ARPO GROUPE-CONSEIL

Considérant que des lacunes ont été observées le long de la jetée du pont H.-A. Leblanc;

Considérant la volonté du Conseil de planifier des interventions concrètes d'enrochement à l'approche Sud-Ouest du pont ainsi que des réparations;

Considérant les démarches environnementales à effectuer en lien avec les travaux éventuels;

Considérant l'offre déposée pour la préparation de plans et devis par la firme ARPO au montant de 15 165 \$, taxes en sus, pour cesdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme ARPO pour la préparation de plans et devis pour la réfection d'une partie de l'empierrement du pont H.A. Leblanc au montant de 15 165 \$, taxes en sus. Ce montant sera affecté au règlement d'emprunt 861-09 et afférent visant la réfection du boulevard Perron.

ADOPTÉE

174-05-21

PROPOSITION - OFFRE DE SERVICES DE PORTAIL DES DONNÉES EN LIGNE - SYSTÈME PG SOLUTIONS

Considérant que la Ville procède à la réfection de son site web;

Considérant que la firme Système PG Solutions a déposé une offre pour une application de portail de données en lignes intitulé Voilà;

Considérant que les services offerts comporteraient trois volets soient :

- Compte de taxes en ligne;
- Transphère-paiement;
- Permis en ligne.

Considérant que la Ville pourrait également, par le biais de cette application, rejoindre les citoyens directement sur leur application mobile pour des messages d'intérêts publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser l'implantation d'un service de portail de données en ligne (Voilà) par le Système PG Solutions, au montant de 11 459 \$, taxes en sus, incluant les volets de compte de taxes en ligne, de Transphère-paiement et de permis en ligne. Par le fait même d'autoriser le directeur général à signer tous documents pertinents à ce service.

ADOPTÉE

175-05-21

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE - DEMANDE D'APPUI

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

De proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

176-05-21

RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE 2021-2022-2023

Considérant le succès des années antérieures des Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond s'implique pour les trois (3) prochaines éditions des Rencontres internationales de la photographie soient 2021, 2022 et 2023. L'apport en service se définit comme suit :

- Implication financière de la Ville de New Richmond de 2 000 \$ à chaque année;
- Un ou des lieux d'expositions (intérieur ou extérieur) en fonction du thème et du choix des photos;
- Les matériaux pour l'accrochage des photos;
- Un espace pour la tenue d'ateliers et/ou de conférences;
- Du personnel (responsable de la culture, aides techniques) pour l'accrochage et le démontage des expositions.

Il est entendu que ces montants seront pris à même l'entente culturelle. Il est également entendu qu'il sera toujours possible pour la Ville de se retirer de l'événement si elle le juge à propos, le 30 novembre de chaque année.

ADOPTÉE

177-05-21

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-01 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE - APPROBATION

Attendu que la Ville de New Richmond est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRA);

Attendu que le 27 avril 2021, après avis de motion dûment donné le 22 avril 2021, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt au montant de 7 015 000 \$, afin qu'elle puisse procéder à l'acquisition et à la prise en charge du lieu d'enfouissement technique situé dans la municipalité de Saint-Alphonse et propriété de cette dernière, et permettant ainsi de libérer la municipalité de Saint-Alphonse ainsi que toutes les villes et municipalités parties à l'entente relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles datée de 2006, dont fait partie la Ville, de leurs obligations respectives convenues à cette entente;

Attendu que la Ville de New Richmond a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le # 2021-01 dans les 15 jours de son adoption;

Attendu qu'il s'agit aujourd'hui de la première séance extraordinaire de la Ville depuis la réception du règlement d'emprunt # 2021-01;

Attendu que la Ville de New Richmond, conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, approuve le règlement d'emprunt # 2021-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond approuve le règlement d'emprunt # 2021-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

Que la greffière de la Ville transmette au secrétaire de la RGMRAV une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 09.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière